

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1151 :

Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur ADAME Ravat).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 2197 0104-20230405-24-1151-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°24/1151 : Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision n°102/2022** du 25/11/2022 réceptionnée en Préfecture 29/11/2022 portant exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section DT n°435 d'une surface totale déclarée de 750 m², bâti d'une construction de plus de 10 ans en dur sous tôle destiné à être démolie par l'acquéreur, déclaré à usage d'habitation sans occupant, situé rue du Four à Chaux appartenant aux Consorts MAILLOT, moyennant le prix 400 800 € (paiement comptant), dont une commission d'agence de 20 000 € TTC à la charge du vendeur.

- Décision n°103/2022 du 14/12/2022 réceptionnée en Préfecture 15/12/2022 portant exercice du droit de préemption urbain sur les biens cadastrés section CZ n°2016 – n°2109 – n°2110 d'une surface totale de 1617 m², non bâti, déclaré sans occupant, situé Chemin Narcisse Lebon (Ravine des Cabris) appartenant à Mr GOURAYA-MOUSSALAYA Sébastien et Mme SCHAEFFER Camille Marie Rollande, moyennant le prix 178 500 (paiement comptant), en ce compris le montant des honoraires de négociation soit 15 000 € TTC à la charge du vendeur

- **Décision n°104/2022** du 20/02/2023 réceptionnée en Préfecture le 21/02/2023 portant déconsignation de la somme de 225 500 € due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section DT n°453 (bâti) situé Rue Jean Moulin (97410).

- **Décision n°105/2023** du 20/02/2023 réceptionnée en Préfecture le 21/02/2023 portant passation d'un bail professionnel avec Mme VITONG Yolande (usufruitière) et avec le concours de l'Agence Immobilière 974m² pour la location de locaux situés au n°30 bis rue Désiré Barquisseau (97410) moyennant un loyer mensuel de 3667.40 € TTC (honoraires d'agence 2 mois de loyer soit 7334,80 € TTC au profit de l'agence Immobilière) pour une durée de 6 ans. Destination des locaux : Services publics communaux.

- **Décision n°106/2023** du 24/02/2023 réceptionnée en Préfecture le 27/02/2023 portant consignation de la somme de 700 800 € à la Caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section DT n°435 (bâti) situé Rue du Four à Chaux (97410) appartenant aux Consorts MAILLOT.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1151-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023